



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°01_CC_2022_CCDS

ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT (E) DE LA CCDS

Séance du 16 février 2022

Date de convocation : 9 février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le seize février à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Michel-Ange JÉRÉMIE, Céline RÉGIS, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Françoise FREDOC, Rosange CARENE, Patrick COSSET, Francine GANE, Johanna HORTH,

Absents excusés ayant donné procuration :

Véronique JACARIA à François RINGUET,
Annick ANDRÉ à François RINGUET,
Jean-Robert CHOCHO à Françoise FREDOC,
Loriane DECHESNE à Fidélia BOCAGE,
Jean-Raymond HORTH à Michel-Ange JEREMIE,
Diana JAMES à Céline REGIS
Pierre MIRABEL à Lauric SOPHIE,
Michelle ORIZONO HORTH à Eliette BEAUFORT,
Célia TARQUIN à Françoise FREDOC,

Absentes excusées :

Martine PAPAIX, Céline ZULEMARO,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL, Frédéric LLADERES, Candida MARTINEZ, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Lauric SOPHIE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Conformément à l'article L 5211-2 du CGCT, les dispositions applicables aux adjoints sont transposables aux vice-présidents en matière d'élection et de démission.

Aussi, tenant compte de la transposition des dispositions réglementaires aux EPCI et de la démission de Monsieur Denis BURLLOT, 4^{ème} vice-président et élu délégué aux actions de développement économiques, pêche, zones d'activités économiques, fiscalité, Tourisme, LEADER, en date du 17/09/2021 laquelle a été entérinée par le conseil municipal de Kourou le 24/09/2021, il est proposé à l'assemblée de procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

Aussi, je vous de demander de bien vouloir élire le ou la 4^{ème} vice-président(e). »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n°55-CC-2020-CCDS portant élection des vice-présidents de la communauté de communes des savanes ;

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

CONSIDERANT la démission Monsieur Denis BURLOT, 4ème vice-président et élu délégué aux actions de développement économiques, pêche, zones d'activités économiques, fiscalité ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a décidé de remplacer le Vice-Président démissionnaire ;

CONSIDERANT que le Conseil Communautaire a décidé que le nouveau Vice-Président occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau ;

CONSIDERANT qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27/01/2022 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du 4ème vice-président annexé à la présente délibération ;

Vu le résultat du scrutin,

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : PROCLAME Madame Françoise FREDOC, 4ème vice-présidente de la CCDS conformément aux résultats du scrutin.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les pièces relatives à cette élection.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 12

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de procurations : 09

Nombre de votants : 26

**Voir le procès-verbal de l'élection
annexé**

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 16 février 2022.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Communauté de Communes des Savanes

Utilisateur : FALGAYRETTES

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	1_CC_2022_CCDS
Date de la décision:	2022-02-16 00:00:00+01
Objet:	ELECTION DU 4EME VICE PRESIDENT (E) DE LA CCDS
Classification matières/sous-matières:	5.1.1
Identifiant unique:	973-200027548-20220216-1_CC_2022_CCDS-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 973-200027548-20220216-1_CC_2022_CCDS-DE-1-1_0.xml	text/xml	1186
<i>nom original:</i> DELIBERATION 1CC2022CCDS ELECTION DU 4EME VICE PRESIDENT(E) DE LA CCDS.pdf	application/pdf	1329507
<i>nom de métier:</i> 99_DE-973-200027548-20220216-1_CC_2022_CCDS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1329507
<i>nom original:</i> EMARGEMENT CC 16022022.pdf	application/pdf	1866725
<i>nom de métier:</i> 99_DE-973-200027548-20220216-1_CC_2022_CCDS-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	1866725
<i>nom original:</i> PV Election du 4ème VP.pdf	application/pdf	1794756
<i>nom de métier:</i> 99_DE-973-200027548-20220216-1_CC_2022_CCDS-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1794756

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 février 2022 à 18h07min46s	Dépôt initial

En attente de transmission

<i>Transmis</i>	<i>28 février 2022 à 18h10min16s</i>	<i>Transmis au MIAT</i>
<i>Acquittement reçu</i>	<i>28 février 2022 à 18h15min45s</i>	<i>Recu par le MIAT le 2022-02-28</i>